

SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de l'Arrondissement de Charlesbourg, tenue le mardi 22 juin 2021 à 17 h 30, par Visioconférence, Québec.

Est présent: M. Patrick Voyer, conseiller du district électoral des Monts et président de l'arrondissement

Sont également présents: M. Laurent-Étienne Desgagnés, directeur d'arrondissement par intérim
Mme Ginette Bergevin, assistante-greffière d'arrondissement

Est absente: Mme Michelle Morin-Doyle, conseillère du district électoral de Louis-XIV

Ajournement de la séance du 22 juin 2021

À 17 h 32, le président de l'arrondissement constate l'absence de quorum et déclare l'ajournement de la séance au 29 juin 2021, à 17 h 30.

En vertu de l'article 32 du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Charlesbourg sur la régie interne et la procédure d'assemblée* R.C.A.4V.Q. 1, avis spécial de cet ajournement a été donné par l'assistante-greffière aux membres du conseil.

Reprise de la séance, le 29 juin 2021 à 17 h 30

Sont présents:

M. Patrick Voyer, conseiller du district électoral des Monts et président de l'arrondissement

Mme Michelle Morin-Doyle, conseillère du district électoral de Louis-XIV

Sont également présents :

M. Laurent-Étienne Desgagnés, directeur d'arrondissement par intérim

Mme Ginette Bergevin, assistante-greffière d'arrondissement

Ce mardi 29 juin 2021, à 17 h 30, le président de l'arrondissement constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

CA4-2021-0068 Adoption de l'ordre du jour

Conformément aux Arrêtés ministériels et aux Décrets du gouvernement concernant les ordonnances des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, la séance se tient par visioconférence.

Les personnes présentes peuvent prendre part aux discussions et entendre clairement ce qui est dit.

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle, appuyée par monsieur le président Patrick Voyer, il est résolu d'adopter l'ordre du jour, après avoir retiré le point suivant :

- 5.1.2 Demandes assujetties à un règlement relatif au PIIA - 3612, 3622, 3651, 3661, 3724, 3734, 3744, 3754, rue d'Awasis, district des Monts
Adoptée à l'unanimité

Approbation du procès-verbal

CA4-2021-0069 Procès-verbal de la séance ordinaire du 25 mai 2021

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle, appuyée par monsieur le président Patrick Voyer, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 mai 2021, tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

CA4-2021-0070 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 juin 2021

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle, appuyée par monsieur le président Patrick Voyer, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 juin 2021, tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

Communications écrites au conseil

L'assistante-greffière dépose les documents suivants:

Liste des virements budgétaires pour le mois de mai 2021

Liste des dépenses autorisées par un titulaire d'une délégation de dépenser pour les mois de mars, avril et mai 2021

Rapport de la consultation écrite concernant le projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur l'urbanisme relativement à l'approbation d'un plan de construction sur la partie du territoire formée du lot numéro 6 393 416 du cadastre du Québec situé dans la zone 46048Hc, R.C.A.4V.Q. 198 (555-585, 46e Rue Est, quartier 4-6, district de Saint-Rodrigue)*

Première période de questions des citoyens, portant sur les points inscrits à l'ordre du jour

Conformément aux Arrêtés ministériels et aux Décrets du gouvernement concernant les ordonnances des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, la première période de questions portant exclusivement sur les points inscrits à l'ordre du jour, d'une durée maximale de vingt (20) minutes, est ouverte pour les citoyens présents en visioconférence et les questions reçues par courriel.

Propositions

Gestion du territoire

CA4-2021-0071 Demande assujettie à un règlement relatif au P.I.I.A. - 6683-6685, rue des Phlox, lot 1 281 662, district des Monts - GT2021-248

Sur la proposition de monsieur le président Patrick Voyer, appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle, il est résolu, considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU4-2021-080, il est résolu de désapprouver les plans d'implantation et d'intégration architecturale déposés lors de la demande de permis relative à l'agrandissement du bâtiment principal pour l'ajout d'un logement supplémentaire sur le lot 1 281 662 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, correspondant aux 6683-6685, rue des Phlox, comme l'exige le *Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur l'urbanisme*, R.C.A.4V.Q. 4, compte tenu que :

- la forme, l'orientation ainsi que la grandeur des ouvertures de l'agrandissement s'additionnent aux nombreuses formes, orientations et grandeurs des ouvertures du bâtiment existant;
- la modulation de la façade de l'agrandissement ne s'harmonise pas avec celle du bâtiment principal;
- la volumétrie crée une disproportion entre la partie existante du bâtiment et celle de l'agrandissement.

Les modifications suivantes sont proposées :

- élargir la lucarne de l'agrandissement de manière que la distance entre les bords de la fenêtre et les côtés de la lucarne soient de mêmes dimensions que celles entre les fenêtres et les côtés de la grande lucarne existante de la façade;
- reproduire sur la lucarne de l'agrandissement la forme de la lucarne du bâtiment principal dans sa géométrie;
- moduler la façade de l'agrandissement de manière que la forme, l'orientation ainsi que la grandeur des ouvertures s'harmonisent avec celles de la partie existante.

La demande est ainsi mise en suspens afin de permettre à la requérante de présenter un projet modifié ou à défaut, un nouveau projet à une séance ultérieure.

Loisirs, sports et vie communautaire

Circulation et stationnement

CA4-2021-0072 **Ordonnances numéros O-223, O-224, O-225, O-226 et O-256 concernant des modifications aux règles portant sur le stationnement et la circulation sur le réseau local relativement à l'avenue des Fauvettes, la rue des Martinets, la rue des Roses et la rue du Périgord, districts de Louis XIV et des Monts - [TM2021-075](#)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle, appuyée par monsieur le président Patrick Voyer, il est résolu d'édicter les ordonnances numéros O-223, O-224, O-225, O-226 et o-256 de l'Arrondissement de Charlesbourg concernant la circulation et le stationnement sur l'avenue des Fauvettes, la rue des Martinets, la rue des Roses et la rue du Périgord, relatives au Règlement R.C.A.4V.Q. 94, jointes en annexe au sommaire décisionnel.

Adoptée à l'unanimité

CA4-2021-0073 **Ordonnances numéros O-221 et O-222 concernant des modifications aux règles portant sur le stationnement et la circulation sur le réseau local relativement au boulevard Cloutier, district de Louis XIV - [TM2021-078](#)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle, appuyée par monsieur le président Patrick Voyer, il est résolu d'édicter les ordonnances numéros O-221 et O-222 de l'Arrondissement de Charlesbourg concernant la circulation et le stationnement sur le boulevard Cloutier, relatives au Règlement R.C.A.4V.Q. 94, jointes en annexe au sommaire décisionnel.

Adoptée à l'unanimité

CA4-2021-0074 **Ordonnance numéro O-257 concernant des modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau local relativement à la 45^e Rue Est, district de Saint-Rodrigue - [TM2021-080](#)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle, appuyée par monsieur le président Patrick Voyer, il est résolu d'édicter l'ordonnance numéro O-257 de l'Arrondissement de Charlesbourg concernant le stationnement sur la 45^e Rue Est, relative au Règlement R.C.A 4V.Q. 94.

Adoptée à l'unanimité

Autre

Matières prévues à l'ordre du jour supplémentaire

Matières nécessitant une consultation publique

Projets de règlement

- CA4-2021-0075** *Adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur l'urbanisme relativement à l'approbation d'un plan de construction sur la partie du territoire formée du lot numéro 6 393 416 du cadastre du Québec situé dans la zone 46048Hc, R.C.A.4V.Q.198 (555-585, 46e Rue Est, quartier 4-6, district de Saint-Rodrigue) - [GT2021-143](#)*
-

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle, appuyée par monsieur le président Patrick Voyer, il est résolu d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur l'urbanisme relativement à l'approbation d'un plan de construction sur la partie du territoire formée du lot numéro 6 393 416 du cadastre du Québec situé dans la zone 46048Hc, R.C.A.4V.Q. 198 (555-585, 46e Rue Est, quartier 4-6, district de Saint-Rodrigue).*

Adoptée à l'unanimité

Avis de motion

- AM4-2021-0076** *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur l'urbanisme relativement à l'approbation d'un plan de construction sur la partie du territoire formée du lot numéro 6 393 416 du cadastre du Québec situé dans la zone 46048Hc, R.C.A.4V.Q.198 (555-585, 46e Rue Est, quartier 4-6, district de Saint-Rodrigue) - [GT2021-143](#)*
-

Monsieur le président Patrick Voyer donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur l'urbanisme* afin d'approuver un nouveau plan de construction sur la partie du territoire formée du lot numéro 6 393 416 du cadastre du Québec, situé approximativement à l'est de la 5e Avenue Est, au sud et à l'ouest du boulevard Henri-Bourassa et au nord de la 46^e Rue Est. Ce lot est localisé dans la zone 46048Hc. Un plan, contenu au

règlement R.C.A.4V.Q. 165, avait déjà été approuvé en 2019. Or, un plan modifié est de nouveau à approuver par le conseil d'arrondissement et en conséquence, des ajustements aux articles qui font référence à ce plan doivent être faits. En outre, un nouveau délai pour débiter le projet est prévu.

Adoption des règlements

CA4-2021-0077 Adoption du Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Charlesbourg sur la délégation de pouvoirs relativement au Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales, R.C.A.4V.Q. 199 - A4DA2021-003

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle, appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer, il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Charlesbourg sur la délégation de pouvoirs relativement au Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales*, R.C.A.4V.Q. 199.

Adoptée à l'unanimité

Deuxième période de questions des citoyens

Conformément aux Arrêtés ministériels et aux Décrets du gouvernement concernant les ordonnances des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, une deuxième période de questions, d'une durée maximale de vingt (20) minutes, est ouverte pour les citoyens présents en visioconférence et les questions reçues par courriel.

Période d'intervention des membres du conseil

Une période d'intervention, d'une durée maximale de vingt (20) minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Clôture

Conformément aux dispositions de l'article 38 du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Charlesbourg sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.C.A.4V.Q. 1, le président de l'arrondissement déclare la séance close à 17 h 43, puisque le conseil d'arrondissement a disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour.

Patrick Voyer
Président de
l'arrondissement

Ginette Bergevin
Assistante-greffière
d'arrondissement